

# TABLE ANALYTIQUE

## DU DISCOURS SUR L'ESPRIT POSITIF

---

### PREMIÈRE PARTIE

*Alias*

*Objet de ce discours . . . . .* 1

### Supériorité mentale de l'Esprit positif.

### CHAPITRE PREMIER

**LOI DE L'ÉVOLUTION INTELLECTUELLE DE L'HUMANITÉ**  
OU LOI DES TROIS ÉTATS. . . . . 2

I. — <i>État théologique ou fétif.</i> . . . . .	3
1 <sup>re</sup> phase. — Fétichisme . . . . .	4
2 <sup>e</sup> — Polythéisme . . . . .	5
3 <sup>e</sup> — Monothéisme. . . . .	6
Son rôle mental . . . . .	7
Son rôle social . . . . .	8
II. — <i>État métaphysique ou abstrait.</i>	
Nécessité de cet état intermédiaire . . . . .	9
Sa nature purement critique. . . . .	10
Son rôle historique : dissoudre l'ordre existant. . . . .	11
III. — <i>État positif ou réel.</i>	
1. Son caractère fondamental : établissement des lois naturelles, ou subordination constante de l'imagination à l'observation . . . . .	12
2. Nature relative de l'esprit positif :	
1 <sup>o</sup> Par rapport à notre organisation . . . . .	13
2 <sup>o</sup> Par rapport à l'évolution sociale . . . . .	14
3. Destination des Lois positives : la Prévision est le but de toute science . . . . .	15
4. La notion universelle de Loi est le résultat d'une longue et lente évolution de l'Humanité. . . . .	16

# DISCOURS SUR L'ESPRIT POSITIF.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### DESTINATION DE L'ESPRIT POSITIF.

Cette destination est double : mentale et sociale. . . . . **Alinéa. 17**

#### I. — *Constitution de l'harmonie mentale.*

1. Constituer l'unité de chaque entendement, en rendant nos diverses conceptions continues et homogènes. Des deux sortes de lois. . . . . **18**
2. L'Unité mentale ne peut être objective, c'est-à-dire rapportée à l'univers, comme le prétend le Matérialisme. **19**
3. L'Unité mentale est subjective : en rapportant toutes nos conceptions à l'Humanité, l'unité devient plus complète et plus stable qu'en rapportant tout à Dieu . . . . . **20**
4. La science de l'Humanité est la seule qui puisse systématiser la société et fonder l'unité finale du genre humain. **21**

#### II. — *Harmonie entre la Science et l'Art.*

1. La Science organise l'Art, conçu comme l'action rationnelle de l'homme sur la nature, non seulement inorganique et biologique, mais sur tout politique et morale. . . **22**
2. La destination sociale détermine, précise, et complète la recherche des Lois. . . . . **23**
3. La vie industrielle seconde, directement par son objet, indirectement par son caractère antithéologique, la substitution de la foi positive à la foi théologique . . . **24**

#### III. — *Incompatibilité de la Science avec la Théologie.*

1. Cette incompatibilité, implicite d'abord, et toujours radicale, est à la fois logique et doctrinale. . . . . **25**
2. Cette opposition ne s'est manifestée qu'au fur et à mesure de l'évolution : c'est la Science qui a été l'agent des transformations qui ont réduit le théologisme au monothéisme . . . . . **26**
3. Cette opposition s'est finalement étendue au monothéisme lui-même, que la science remplace dans son double office mental et social. . . . . **27**
4. Manifestation décisive de l'ascendant de l'esprit positif : transaction métaphysique associant la Nature à Dieu, les Lois aux Volontés . . . . . **28**
5. Autre manifestation : La substitution du principe des conditions d'existence au dogme des causes finales, fait ressortir, de plus en plus, l'imperfection de l'ordre réel, dont l'amélioration constitue le but journalier de l'activité humaine . . . . . **29**

# TABLE ANALYTIQUE.

xi

## CHAPITRE TROISIÈME

### SOLIDARITÉ DE L'ESPRIT POSITIF ET DU BON SENS.

<b>I. — Des attributs de l'Esprit positif.</b>	<b>Afinéas</b>
1. Les attributs de la véritable philosophie sont résumés dans les diverses acceptions du mot <i>Positif</i> . . . . .	31
2. Des quatre caractères généraux — réalité, utilité, certitude, précision, — qui distinguent l'esprit positif de tous les autres modes philosophiques. . . . .	31
3. Du caractère organique, qui le distingue essentiellement de l'esprit métaphysique . . . . .	32
4. Du caractère relatif qui, lié avec le précédent, rend conciliants en fait une doctrine inflexible en principe. . . . .	33
<b>II. — De l'origine de l'Esprit positif.</b>	
1. Identité fondamentale, et différence essentielle, entre l'esprit positif et le bon sens universel. . . . .	34
2. Les spéculations positives puisent dans la raison commune leurs premiers principes, qu'elles sont destinées à rendre généraux et cohérents. La méthode ne doit jamais être séparée de la doctrine. . . . .	35
3. L'esprit positif est résulté partout, par extension aux divers ordres de phénomènes, de la réaction spéciale de la raison pratique, ou concrète, sur la raison théorique, ou abstraite. La fondation de la philosophie positive remonte au xvii <sup>e</sup> siècle. . . . .	36
4. L'harmonie finale entre la Science et le bon sens exigeait une double tâche : 1 <sup>o</sup> rendre positives les sciences sociale et morale ; 2 <sup>o</sup> systématiser l'ensemble des conceptions positives par la notion de l'Humanité. <i>Le Système de philosophie positive</i> a eu pour but de satisfaire à ce double programme. . . . .	37

## DEUXIÈME PARTIE

### Supériorité sociale de l'Esprit positif

Destination sociale. . . . .	38
------------------------------	----

## CHAPITRE PREMIER

### SON APTITUDE A ORGANISER LA RÉVOLUTION PAR LA CONCILIATION DE L'ORDRE ET DU PROGRÈS.

<b>I. — Impuissance des Écoles actuelles à y satisfaire.</b>	
1. Conception positive de la Grande crise (Révolution de 1789). . . . .	39
2. Situation actuelle (Révolution de 1830). Insuffisance et impuissance de l'École rétrograde et de l'École négative. . . . .	40

## XII DISCOURS SUR L'ESPRIT POSITIF.

Alinéa.

3. Ecole intermédiaire, ou conciliation empirique des deux écoles antagonistes (*Liberté, Ordre public*) ; d'où *statu quo* politique et pleine liberté philosophique . . . . . 41
- II. — *Conciliation positive de l'Ordre et du Progrès.*
  1. L'Ecole positive institue l'état normal . . . . . 43
  2. En un sujet quelconque, l'esprit positif fait de l'Ordre la condition du Progrès, et du Progrès le but nécessaire de l'Ordre . . . . . 43
  3. Point de vue de l'Ordre. L'esprit positif régénère d'abord les méthodes, en présentant les questions dominantes comme étant surtout morales, et subordonnées à la connaissance du passé et aux principales conceptions positives. Il représente toujours l'ordre artificiel ou légal comme le simple prolongement de l'ordre naturel . . . . . 44
  4. Point de vue du Progrès. La philosophie positive a pour dogme fondamental le perfectionnement continu de notre situation et de notre nature, de façon à faire prévaloir l'idéale prépondérance de l'intelligence et de la sociabilité, c'est-à-dire de notre humanité sur notre animalité. . . . . 45
  5. Epreuve décisive de la supériorité de l'esprit positif. Il explique l'ensemble du passé humain : toutes les époques historiques sont autant de phases déterminées d'une même évolution fondamentale, et chacune résulte de la précédente et prépare la suivante, suivant des lois invariables. . . . . 46

## CHAPITRE DEUXIÈME

### SYSTÉMATISATION DE LA MORALE HUMAINE.

1. Un système de morale constitue la principale application de toute vraie théorie de l'Humanité. . . . . 47
- I. — *De l'évolution de la morale positive.*
  2. Evolution de la morale théorique positive. Les grands résultats dus au catholicisme sont, de plus en plus, compromis par son dogme, antipathique à la raison moderne. . . . . 48
  3. Loi d'évolution des règles morales : leur consécration d'abord théologique devient finalement rationnelle et positive. C'est ce résultat qu'il faut généraliser : l'Humanité ne peut être condamnée à ne pouvoir fonder ses règles de conduite que sur des motifs chimériques . . . . . 49
- II. — *Nécessité de rendre la morale indépendante des opinions théologiques quelconques.*
  1. Loin de consolider les règles morales, leur liaison avec la théologie leur devient, de plus en plus, nuisible : par son impuissance à les faire respecter ; par les divagations qu'elle suscite ; par l'obstacle qu'elle apporte à l'avènement d'une morale purement humaine. . . . . 50

## TABLE ANALYTIQUE.

XIII

Alinéas.

2. Malgré la décadence théologique, il y a eu amélioration de la moralité pratique, grâce à l'ascendant de l'esprit positif et à l'appui de la raison commune. Exemples : impopularité du divorce; les soldats de la Révolution opposés aux Vendéens . . . . . 51
  3. Le système d'hypocrisie collective (jésuitisme), sanctionné par Kant, consacre la déchéance du théologisme. Ce pieux complot est aussi inutile, vu l'émancipation croissante, qu'il est impuissant à diriger les esprits actifs. . . 52
- III. — *Nécessité d'un pouvoir spirituel positif.*
1. C'est surtout au nom de la morale que s'impose l'ascendant universel de l'esprit positif, destiné à combiner l'énergique impulsion des préjugés publics avec l'intervention systématique d'un nouveau pouvoir spirituel. . . . . 53

## CHAPITRE TROISIÈME

### ESSOR UNIVERSEL DU SENTIMENT SOCIAL.

1. L'esprit positif stimule et consolide le sentiment du devoir. . . . . 54
- I. — *Nature personnelle de l'ancien régime moral.*
2. L'égoïsme de la morale métaphysique dérive de la théologie, qui, de sa nature, est essentiellement individuelle, et jamais directement collective. Faire son salut est le but. 55
- II. — *Nature altruiste de la morale positive.*
3. L'esprit positif, qui conçoit l'humanité comme le seul être réel, est directement social. La vie active, sans cesse dirigée vers le bien public, ne peut se prolonger que par l'espèce, seule vie future que comporte l'existence individuelle. . . . . 56

---

## TROISIÈME PARTIE

### Conditions d'avènement de l'École positive.

(ALLIANCE DES PROLÉTAIRES ET DES PHILOSOPHES.)

## CHAPITRE PREMIER

### INSTITUTION D'UN ENSEIGNEMENT POPULAIRE SUPÉRIEUR.

- I. — *Des dispositions du milieu actuel.*
1. Dispositions favorables, de plus en plus, à la prépondérance de l'École positive, par la substitution d'un immense mouvement mental à une stérile agitation politique . . . . . 57

## XIV DISCOURS SUR L'ESPRIT POSITIF.

	Alignés.
2. Des obstacles à son avènement, dus à la résistance des esprits actifs théologiques, et métaphysiques, et des savants proprement dits. . . . .	58
<b>II. — Nécessité d'une éducation universelle.</b>	
1. De la nécessité d'une éducation qui propage les principales études positives, pour régénérer l'esprit scientifique actuel, et servir de base à l'opinion publique. . . . .	59
2. Cette éducation, à l'exemple de l'instruction chrétienne, doit avoir en vue l'universalité des intelligences. . . . .	60
<b>III. — Destination essentiellement populaire de l'instruction positive.</b>	
1. Cette instruction est surtout destinée aux prolétaires. . . . .	61
2. Les prolétaires y sont surtout préparés en raison de leur non-participation à notre absurde système d'éducation générale. . . . .	62
3. L'inclination des prolétaires vers la philosophie positive résulte de sa destination sociale, et de la nature de leurs travaux (séparation en entrepreneurs et opérateurs); leur condition les rapproche des philosophes au double point de vue intellectuel et moral. . . . .	63
4. Des avantages moraux de l'éducation positive. La disposition au déclassement universel résulte essentiellement de l'instruction littéraire. . . . .	64

## CHAPITRE DEUXIÈME

### INSTITUTION D'UNE POLITIQUE SPÉCIALEMENT POPULAIRE.

#### I. — De la politique populaire.

1. Les études positives sont liées directement au programme social des prolétaires. . . . . 65
2. Nature de l'intervention politique des prolétaires : elle est surtout morale ou spirituelle, et consiste à remplacer la vaine et orageuse discussion des droits par une féconde et salutaire appréciation des devoirs. — Assurer convenablement à tous, d'abord l'éducation normale, puis le travail régulier : tel est au fond le vrai programme social des prolétaires. La solution de ce double problème est le but de la philosophie et de la politique positives. . . . . 66

#### II. — De l'attitude qui convient aux gouvernements.

1. L'éducation populaire s'institue indépendamment du pouvoir temporel, qui doit à l'École positive une pleine liberté et l'usage des locaux municipaux. . . . . 67

CHAPITRE TROISIÈME

DE L'ORDRE NÉCESSAIRE PROPRE AUX ÉTUDES POSITIVES.

<b>I. — Loi universelle de classement.</b>	Alinéas.
1. Importance de cet ordre pour l'efficacité mentale et sociale des études positives . . . . .	68
2. Des deux conditions imposées à cet ordre nécessaire : l'individu répète l'espèce . . . . .	69
3. Loi fondamentale de l'ordre de classement des divers éléments de la science de l'Humanité . . . . .	70
<b>II. — Loi encyclopédique ou Hiérarchie des sciences.</b>	
1. Première division de la philosophie naturelle : Astronomie, Chimie, Biologie . . . . .	71
2. Double complément de cette formule fondamentale : l'Astronomie doit être suivie de la Physique et précédée de la Mathématique (calcul, géométrie, mécanique) . . .	72
3. Formule encyclopédique ou Hiérarchie des sciences : elle permet à chaque intelligence de renouveler à son gré l'histoire générale de l'esprit positif . . . . .	73
4. Cet ordre est la marche invariable que doit suivre toute éducation vraiment positive. Des vicieuses dispositions logiques des savants actuels. . . . .	74
5. Condensation de la formule encyclopédique : Étude du Monde, de la Terre et de l'Homme. . . . .	75
<b>III. — Importance de la Loi encyclopédique.</b>	
1. La théorie de classement est le complément inséparable de la loi des trois états : elle explique, sans arbitraire, la simultanéité de ces états successifs chez un même esprit. . . . .	76
2. Cette loi assure l'indépendance des divers éléments scientifiques, dont elle garantit la réalité, sans recourir au matérialisme, et la dignité, sans invoquer le spiritualisme. . . . .	77

CONCLUSION.

*Application à l'enseignement spécial de l'Astronomie.*

1. L'enseignement populaire doit se rapporter à l'astronomie, jusqu'au jour où l'enseignement systématique et complet sera devenu opportun . . . . .	78
2. L'utilité de cette science est liée à son influence historique; c'est l'astronomie qui, avant la sociologie, a été le principal moteur des grandes révolutions intellectuelles de l'Humanité . . . . .	79